

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—  
**TOME III.**



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,  
30, RUE DES CARRIÈRES.

—  
1847

## LE PÉRON LIÉGEAIS.

---

Parmi les symboles adoptés par les peuples comme signes de leur nationalité, celui des Liégeois se distingue par son ancienneté.

Ce symbole liégeois consiste dans une colonne soutenant une pomme de pin, surmontée d'une croix et élevée sur cinq degrés portés par 4 lions. Cet emblème, nommé *Péron* en wallon et *Proen* en flamand, a toujours figuré comme pièce principale dans les armoiries liégeoises et se trouvait érigé dans toutes les villes qui faisaient partie de l'ancienne principauté de Liège.

Les historiens liégeois ne disent rien de satisfaisant au sujet de l'origine et de l'étymologie du nom du Péron.

Un chroniqueur nommé Nicolas, qui écrivait dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle une Vie de saint Lambert, raconte que pendant que ce saint évêque s'était retiré à l'abbaye de Stavelot, il laissa tomber, en se couchant, une de ses sandales et réveilla les religieux dont il partageait le dortoir. L'abbé, à qui l'obscurité ne permit pas de reconnaître celui qui venait de troubler le repos des frères, ordonna au perturbateur, en forme de pénitence, d'aller passer le reste de la nuit en prières près d'une croix de pierre qui se trouvait hors de la porte extérieure du couvent. Saint Lambert obéit aux injonctions de l'abbé, qui le

matin, le trouva encore en oraisons lorsqu'il se rendit à l'église. Le même chroniqueur ajoute que, pour perpétuer le souvenir de l'humilité de saint Lambert, le chapitre cathédral de Liège fit placer quelques siècles après l'événement, dans les cloîtres de l'église de St-Lambert, une colonne surmontée d'une croix. Quelques auteurs veulent rapporter à cette colonne du cloître de St-Lambert l'origine du Péron.

Dans une dissertation imprimée dans le premier volume de la *Revue de Numismatique belge*, M. l'abbé Louis attribue l'origine du Péron aux croix plantées par les missionnaires lors de l'introduction du christianisme, et auxquelles on donne le nom de calvaires.

Je pense qu'il faut rechercher plus loin l'origine et l'étymologie du Péron, et que la vénération portée par les Liégeois à ce symbole de leur nationalité, existait depuis les temps les plus reculés et avait déjà été inspirée par la religion à leurs ancêtres, avant leur établissement dans la Belgique.

Après l'extermination des Éburons, des Attuatiques et des Ambivarites, les Romains appelèrent, pour repeupler cette partie de la Gaule Belgique, plusieurs peuplades germaniques, et leur cédèrent le pays autrefois occupé par les tribus détruites. Les Tongrois ou Tongrusiens, originaires de la Thuringe et que des émigrations successives avaient amenés aux bords du Rhin, reçurent la plus grande partie du territoire occupé précédemment par les Éburons et qui, depuis, forma la principauté de Liège.

Parmi les divinités adorées par les peuples qui habitaient autrefois les rives de l'Elbe et de la mer Baltique se trouvait

*Peroun*, Dieu du feu et du tonnerre, en l'honneur de qui ils entretenaient un feu perpétuel (¹).

On sait que les peuples germains n'avaient d'autres simulacres de leurs divinités qu'un tronc d'arbre ou une pierre brute, car le fameux Irmensul ou Herman Saüle (colonne de Hermann ou Arminius), renversé par Charlemagne en 772 et déposé dans la cathédrale de Hildesheim, n'était qu'une colonne de pierre informe; et le simulacre de Thor, qui se trouvait chez les Cattes lors de la mission de saint Boniface chez ces peuples, en 719, ne consistait qu'en un tronc d'arbre que ce saint détruisit (²). Il est donc probable que les Tongrois, quand ils eurent obtenu l'Éburonie, érigèrent près de leurs bourgades des colonnes en pierre consacrées à l'une de leurs principales divinités, et qu'ils donnèrent à ces colonnes le nom de *Peroun*, bientôt transformé par la corruption ou le changement de langue en *Proun* et *Péron*. Il est encore probable qu'en souvenir des contrées hyperboréennes et des forêts dont ils tiraient leur origine, les Tongrois couronnèrent ces colonnes d'une pomme de pin.

Lors de la conversion des Tongrois au christianisme, effectuée par les prédications de saint Materne, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, les missionnaires chrétiens, pour ne pas heurter ou blesser les traditions patriotiques des nouveaux convertis, auront laissé subsister les colonnes déliées à *Peroun*, mais les auront surmontées d'une croix, afin

(¹) HARTENOCH, *Dissertatio de cultu Deorum Prussiorum*.

(²) A.-G.-B. SCHAYES, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, page 296.

de donner un nouvel aliment à la vénération des Tongrois.

Il est à présumer que la croix haussée ou colonne surmontée d'une croix, que les chanoines de St-Lambert firent placer dans l'enceinte claustrale, en commémoration de l'humilité de saint Lambert, fut une de ces anciennes colonnes dédiées à Peroun et que, dès lors ou peu de temps après, le Péron était considéré comme l'emblème du pouvoir temporel de l'évêque et du chapitre de Liège. Ce qui confirme cette supposition, c'est que, dès le règne de Raoul de Zeringen (1167-1191), on voit figurer le Péron sur les monnaies de Liège. Le Péron qui se trouve sur la monnaie de Raoul de Zeringen, figurée dans l'ouvrage de M. le comte de Renesse-Breidbach sur la numismatique liégeoise, pl. III, n° 1, est bien le véritable Péron liégeois surmonté de la pomme de pin et de la croix; ce Péron se trouve placé contre une galerie entre deux tours, comme si le graveur du coin avait voulu expliquer que c'était bien le Péron placé dans l'enceinte de St-Lambert qu'il avait voulu figurer.

Les successeurs de Raoul, jusqu'à Jean de Flandre, conservèrent l'empreinte du Péron sur leurs monnaies, mais plusieurs d'entre eux supprimèrent la pomme de pin, ce qui fit ressembler le Péron à la croix haussée des monnaies byzantines et mérovingiennes. En 1305, le Péron devint le symbole du peuple liégeois et le palladium de ses libertés; voici à quelle occasion : Pendant que Thibaut de Bar, élu évêque de Liège, se trouvait en Italie, les échevins de Liège voulurent prolonger indéfiniment, de leur autorité privée, la levée d'un impôt sur la bière qui n'avait été accordé, en 1288, que pour 18 ans, et, pour forcer le peuple à payer cet impôt, ils le firent percevoir par leurs

partisans coiffés d'un chaperon blanc (d'où le nom de chaperons blancs donné à la faction échevinale). Le comte de Looz , qui était Mambour , et la noblesse approuvèrent la conduite des échevins , mais le chapitre de St-Lambert, qui voyait dans le fait de cette prolongation d'impôt un empiétement d'autorité des échevins, les engagea à retirer l'ordonnance de prolongation. Les échevins de Liège, assurés de l'appui d'Arnould de Looz et de celui des nobles , s'y refusèrent. Alors le chapitre lança l'excommunication contre eux et leurs adhérents , et pour mieux résister aux nobles et aux chaperons blancs , le chapitre sentit la nécessité de mettre le peuple dans ses intérêts. Le doyen du chapitre , Jean Delcanges , convoqua secrètement les maîtres des métiers , leur exposa les projets despotiques des échevins et des nobles , et les engagea à secourir le chapitre dont la cause était celle du peuple. Pour les encourager à prendre les armes , il leur promit des privilèges nouveaux et les autorisa à faire porter par les métiers, lors de leurs réunions, des enseignes rouges ornées d'un Péron d'or et des insignes de leurs professions. Les gens des métiers, avertis, garnirent d'armes leurs ateliers et repoussèrent par la force les collecteurs de l'impôt illégal ; le chapitre de St-Lambert convoqua alors dans l'église de St-Barthélemy la noblesse et les corps des métiers et proposa , en forme de pacification , que les échevins ne pourraient dorénavant établir des impôts, contracter des obligations , lever la milice et accorder des dons gratuits au prince , sans avoir obtenu préalablement le consentement des métiers. Les échevins, ne voulant point admettre ces nouveaux privilèges , se retirèrent sans donner de réponse et allèrent, les uns à l'hôtel de ville et les autres

à leurs maisons ; mais le peuple les poursuivit et les força de souscrire à l'arrangement proposé.

Lorsque l'évêque Thibaut de Bar arriva à Liège , au mois de novembre de la même année , les échevins tâchèrent de l'attirer à leur parti en lui faisant envisager la conduite du chapitre et du peuple comme une atteinte portée à son autorité ; Thibaut adopta les idées qu'on lui suggéra et quitta la ville en citant le peuple de comparaître devant lui à Vottem, où il se rendit avec ses troupes. Le peuple prit les armes, et, obéissant à la sommation épiscopale, marcha sur Vottem ; l'évêque, effrayé à la vue de cette multitude armée , renonça à soutenir les échevins et approuva les privilèges accordés au peuple (1).

Je pense que ce fut à cette époque qu'on plaça un Péron sur la fontaine construite sur le marché de Liège , en 1287 , comme un trophée des nouveaux privilèges obtenus par le peuple , et que les autres bonnes villes érigèrent aussi des Pérons sur leurs places publiques pour signaler leur co-jouissance de ces privilèges.

Le jour de Ste-Lucie, 1448, un vent impétueux renversa les trois statues de pierre supportant la pomme de pin et la croix qui terminaient le Péron ; on les remplaça par des statuettes de cuivre , en 1449.

Les historiens liégeois appellent ces statues des effigies de paillards des deux sexes condamnés à supporter le symbole de l'ordre légal de la principauté de Liège. Je crois plutôt que l'idée de l'artiste chargé primitivement d'ériger le Péron , a été de représenter , par ces statues , les trois

(1) FISER, l'abbé LOUIS et d'autres historiens liégeois.

ordres qui composaient les États du pays de Liège, et qui, tous les trois, étaient intéressés à soutenir le pouvoir légal de l'évêque et du peuple, représenté par la pomme de pin surmontée de la croix.

Après la prise de Liège par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en 1467, le duc fit démanteler la ville de Liège et abattit tous les privilèges du peuple liégeois. Le 18 octobre, il fit démonter le palladium des libertés liégeoises et le fit transporter à Bruges, où il fut placé dans l'intérieur de la Bourse, comme trophée de la victoire du duc qui y fit placer l'inscription suivante :

Desine sublimes in cælum tollere vultus :  
Nosce meo cœsu, nec dare firma Deos.  
Nobilitatis ego Leodiis venerabile signum,  
Gentis et invictæ gloria nuper eram.  
Sum modo ridentis spectaculum turpe populi,  
Heus ! odio Caroli me cecidisse queror (!).

Après la mort de Charles le Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, sa fille, Marie de Bourgogne, touchée des avances que lui faisaient les Liégeois et ne voulant pas rester en état d'hostilité avec eux, au moment où elle allait avoir sur les bras les armées du roi de France, rendit aux Liégeois les privilèges que son père leur avait ôtés et les autorisa à aller reprendre, à Bruges, le Péron dont le départ les avait tant navrés.

Les Liégeois envoyèrent une brillante députation à Bruges pour y reprendre le Péron, et décidèrent que tous ceux

(!) LOYENS, *Histoire des Bourgmestres de Liège*, t. I, page 188.



qui auraient fait partie de cette expédition jouiraient, ainsi que leurs descendants, de tous les droits et prérogatives des 52 bons métiers. La députation liégeoise revint au commencement du mois de juin 1478, et fut reçue avec acclamations par les magistrats et le peuple : le 10 juillet, on remplaça le Péron à la fontaine du marché, sur laquelle on fit graver en lettres d'or l'inscription suivante :

Gloriatur Perona Leodium insigne antiquum Patriæ,  
Hic restauratum anno 1478. 10 Julii.  
Artibus Athenoris insigne Carolus olim  
Vastavit Legiam, Marte favente sibi !  
Jussu cujus ego denis vel circiter annis,  
Heus ! degi Brugis, proch dolor ! abs meritis.  
Sed quid ? tanta licet foris egi tempora lapsa,  
In sinu prisco collocor ecce meo (!).

En 1570, le Péron et la fontaine furent réparés à grands frais, et l'on prodigua le marbre pour l'embellissement de ce monument.

Le Péron resta sur la fontaine du marché jusqu'en 1695 ; le 9 janvier de cette année, vers 9 heures du soir, il fut renversé par le vent au grand chagrin des Liégeois. En 1696, les bourgmestres de Liège, Thomas De Goer de Herve et Nicolas De Bohyers, ordonnèrent la reconstruction de la fontaine et du Péron et confièrent ces travaux au sculpteur liégeois Jean Delcour. Cette fontaine, qui embellit encore actuellement le marché de Liège, consiste en un heptagone posé sur massif et supporté par six colonnes d'ordre toscan, formant 7 portiques ornés d'une corniche et

(!) ЛОУКЪ, *Histoire des Bourgmestres de Liège*, t. I, pag. 188.

d'une galerie, au-dessus de laquelle s'élèvent cinq degrés portés par quatre lions, d'où s'élance une colonne de marbre blanc, haute de 30 pieds, qui supporte trois statues adossées représentant les Grâces; ces statues soutiennent une pomme de pin surmontée d'une croix. Chaque face de l'heptagone livre passage à un filet d'eau qui tombe dans un bassin circulaire d'où l'eau se décharge dans sept grandes coquilles posées sur le pavé du marché.

Le groupe des trois Grâces, qui orne cette fontaine, est considéré comme l'un des chefs-d'œuvre dus au ciseau de Delcour.

Lors de l'érection de la fontaine, Delcour avait fait placer sur la galerie qui surmonte les portiques, six bustes de marbre blanc dus également à son ciseau. En 1771, la régence, pour les soustraire à l'action corrosive de l'atmosphère, fit placer ces six bustes dans une des salles de l'hôtel de ville.

Revenons maintenant au Péron monétaire dont l'histoire de celui qui se trouve sur la fontaine nous a éloigné. Thibaut de Bar, quoique mécontent de l'apparition des métiers liégeois en armes dans la plaine de Vottem, ne put s'empêcher de ressentir une satisfaction intérieure en voyant la contenance martiale de ses sujets, rangés sous leurs étendards rouges ornés du Péron doré; aussi, il s'empressa de faire figurer de nouveau sur ses monnaies ce symbole de son pouvoir temporel. On le trouve, en effet, placé à côté de la tête épiscopale qui forme l'avvers de la monnaie décrite par De Renesse, sous le n° 2 de la planche VI.

Adolphe de la Marck le fit figurer au milieu du chatel qui se trouve sur le denier tournois gravé à la pl. VII, n° 2, de De Renesse.

Engelbert de la Marck, Jean d'Arckel, Arnould de Horn et Jean de Bavière, n'imitant que les types étrangers, laissèrent de côté le Péron.

Jean de Heinsberg le fit de nouveau apparaître au revers de quelques-unes de ses monnaies de cuivre. (*Voir DE RENESSE*, pl. XI, n° 7, et pl. XIII, n° 15.)

Les difficultés que Louis de Bourbon eut continuellement avec ses sujets, et la haine de son allié, Charles le Téméraire, contre les libertés liégeoises, le portèrent sans doute à exiler le Péron du coin de ses monnaies. Ce palladium n'apparut, sous son règne, que sur les drapeaux des Liégeois insurgés.

Après son élection comme Mambour du pays de Liège, Guillaume de la Marck plaça le Péron comme signe monétaire sur les Testons qu'il fit frapper en 1484, et son fils, Jean de la Marck le Postulé, en accola l'écu de ses armes sur les gros qu'il fit forger. (*DE RENESSE*, pl. XVII, n° 2, 3 et 4.)

Jean de Horn et Érard de la Marck ne l'admirent que comme différent monétaire sur quelques-unes de leurs monnaies.

Après l'avoir employé comme signe monétaire, Corneille de Berg plaça le Péron comme pièce principale au revers de ses liards de 1542. (*DE RENESSE*, pl. XXIV, n° 6.)

Son successeur, Georges d'Autriche, après avoir servilement copié les dalers allemands, commença par caser le Péron au milieu des croix évidées qui garnissaient le revers de ses monnaies; ensuite il le fit figurer sur l'écusson liégeois avec les écus de Looz, de Horn et de Franchimont, pour orner leurs revers; et, en 1546, il plaça le glorieux

symbole liégeois au milieu de ces écussons. (*VOIR DE RENESSE*, pl. XXVIII, XXIX et XXX.)

Robert de Berg le bannit de ses monnaies et ne le laissa pas même figurer parmi les nombreux ornements dont il les surchargeait, selon la mode du temps.

Gérard de Groesbeck admit le Péron sur ses liards de 1565 et 1566 (*DE RENESSE*, pl. XXXV, n° 11, 12, et 13), mais ne le laissa point paraître sur ses monnaies d'or et d'argent ni sur ses médailles.

Sous Ernest de Bavière, on ne le retrouve que sur les menues monnaies d'argent (pièces d'un sol et de deux sols). (*DE RENESSE*, pl. XXXVII, n° 4 et 8, et sur ses liards et demi-liards, pl. XXXIX, n° 16 et 18, pl. XL, n° 20 et pl. XLII, n° 31.)

Le despotique successeur d'Ernest de Bavière fit graver le Péron comme pièce principale sur ses monnaies, et y plaça aussi l'écusson complet de la principauté.

Ce n'est qu'en compagnie des autres armoiries des provinces liégeoises que le Péron figura sur les monnaies des successeurs de Ferdinand de Bavière, et sur celles frappées *sede vacante*, sauf sur quelques escalins et doubles escalins, où il figure seul en alternant avec les armes du duché de Bouillon.

Les évêques François Charles de Velbruck et Constantin François de Hoensbroeck laissèrent figurer avec honneur le Péron sur les médailles qu'ils firent frapper pour l'encouragement des beaux-arts, et où il apparaît comme le soutien des arts et des sciences qu'on voulait récompenser.

Lorsqu'en 1789 les empiètements illégaux de l'évêque sur les libertés du pays forcèrent les Liégeois d'en appeler

à leurs épées pour obtenir le redressement de leurs griefs , le Péron reparut glorieux sur les décorations patriotiques et les médailles des insurgés liégeois.

Réduit, sous les gouvernements français et hollandais, à n'être que le signe armorial de la commune de Liège, le Péron reparut, en 1830, sur la poitrine des volontaires liégeois qui allèrent aider les habitants de Bruxelles à chasser l'ennemi de leurs murs. (*Voir GUIOTH, Histoire numismatique de la Révolution belge, p. 3, n° 18.*)

Depuis cette époque, le Péron reste comme le glorieux emblème des Liégeois. Espérons qu'on n'aura plus besoin de l'arborer pour des dissensions intestines et que, s'il apparaît encore au milieu des Liégeois en armes, ce ne sera plus que comme l'auxiliaire du Lion belge, si jamais il fallait défendre notre indépendance et notre nationalité.

A. PERREAU.

---